

42ème RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME – HORAIRES :

Parution du règlement :	lundi 15 juillet 2024
Ouverture des engagements :	mercredi 24 juillet 2024
Clôture des engagements :	lundi 26 août 2024
Dates de reconnaissances :	samedi 24 et dimanche 25 août 2024
Vérifications administratives :	vendredi 30 août 2024 de 16H à 21H45 samedi 31 août 2024 de 7H à 7H45 salle Polyvalente des Estables
Vérifications techniques :	vendredi 30 août 2024 de 16H15 à 22H samedi 31 août 2024 de 7H15 à 8H Parking des Estables
Mise en place du Parc de départ :	vendredi 30 août 2024 à 16H15 Parking des Estables
1ère réunion du Collège Sportif :	samedi 31 août 2024 à 7H Mairie des Estables
Publication des équipages admis au départ:	samedi 31 août 2024 à 8H45 Parking des Estables
Publication des Heures et Ordres de départ :	samedi 31 août 2024 à 9H au parc Parking des Estables
Départ :	samedi 31 août 2024 à 9H00 Parking des Estables
Arrivée :	samedi 31 août 2024 à 17H31 Parking des Estables
Vérifications finales :	samedi 31 août 2024 Parking des Estables
Affichage du classement officiel du rallye :	samedi 31 août 2024 30 minutes après la dernière voiture rentrée au Parc fermé
Remise des prix :	samedi 31 août 2024 à 21H30 au Podium d'arrivée

ARTICLE 1P: ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le vendredi 30 et samedi 31 août 2024, la 42ème édition du Rallye Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été approuvé par le visa F.F.S.A délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro : **415** en date du **14/06/2024**.

COMITE D'ORGANISATION :

Président :	Marc Habouzit
Membres :	DESHORS Claude HABOUZIT Christelle TESTUD Patrick
Secrétariat du rallye :	ASA VELAY-AUVERGNE 14 Route du Puy 43150 LAUSSONNE
Téléphone :	Marc HABOUZIT : 06/08/43/07/11

E.mail :

Christelle HABOUZIT : 06/86/72/45/91
habouzit.marc@orange.fr

les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

1.1P : OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Armand AGOSTHINO	n°12775
Commissaires Sportifs	Georges BEAL	n°2910
Commissaires Sportifs	Michel BEAULATON	n°3816
Directeur de Course Général	Thierry DUPECHER	n°3564
Directeur de Course Adjoint au PC ES : 1/3/5	Fabien PASCAL	n°154264
Directeur de Course Adjoint au PC ES : 2/4/6	Denis MOCELLIN	n°3310
Directeur de Course Spéciale ES : 1/3/5	Catherine CHIORU	8654
Directeur de Course Spéciale ES : 2/4/6	François BUISSON	162483
Médecin Chef	Bernard DUPUIS	
Commissaires Technique responsable	Gérard JOUVHOMME	51582
Commissaire technique	Christian ALLOIN	13706
Commissaire Technique	Hervé CANTAT	207953
Commissaire Technique	Émeric PASCAL	37568
Chargés des relations avec la presse	Marc HABOUZIT	7145
Relation Concurrents	Joëlle ALLEMAND	16382
Relation Concurrents	Catherine CHASSAGNOL	15145
Juge de fait		
Juge de fait		
Directeur de Course délégué à la voiture Tricolore	Fernand VERRIERE	6123
Adjoint à la voiture Damier	Marie-Noëlle FAURE	20376
Secrétaire du Rallye	Christelle HABOUZIT	

1.2P : ELIGIBILITE :

le Rallye Velay-Auvergne 2024 compte pour la Coupe de France des rallyes (coefficient 2), le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le Challenge de l'A.S.A Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation par mail pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 30 août 2024 de 16H00 à 21H45 et le samedi 31 août 2024 de 7H00 à 7h45 à la salle Polyvalente des Estables.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 30 août 2024 de 16H15 à 22H00 et le samedi 31 août 2024 de 7H15 à 8h00 Parking des Estables.

Les vérifications finales seront effectuées au garage SAS HABOUZIT AUTO à Laussonne, taux horaire de la main d'œuvre : **60E00 TTC**.

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

3.1.5P :

Toutes les personnes qui désirent participer au Rallye Régional Velay-Auvergne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **mardi 27 août 2024**.

3.1.10P :

le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P :

les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **340E00**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **680E00**

Il sera consenti une remise de 20E00 aux équipages 100%

A.S.A Velay-Auvergne.

En cas de liste d'attente, les licenciés de l'A.S.A Velay-Auvergne seront prioritaires.

3.1.12P :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P : VOITURES ADMISES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P : ASSISTANCE :

Assistance autorisée sur le parking des Estables.

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay-Auvergne représente un parcours de 186,800 Km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,100 Km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 : LE MONASTIER SUR GAZEILLE / LAUSSONNE :

6,200 km.

ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ : 6,500 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

Pour le Rallye 100 mètres avant la traversée du village de Saint

Marsal (ES : 2/4/6) : Attention une chicane sera mise en place.

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P :

Les reconnaissances auront lieu le samedi 24 et dimanche 25 août 2024 de 8H00 à 20H00.

7.2P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX**CONTROLES :**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

7.5.18.1P : LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES**SONT :**

Commissaires de Route : Chasuble orange marqué commissaire.

Chef de Poste : chasuble orange marqué Chef de Poste.

ARTICLE 8P : RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P : REMISE DES PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70E00 et une coupe.

La remise des prix se déroulera le samedi 31 août 2024 à 21H30 au podium du parc fermé.

GENERAL :

	50 à 70	71 à 90	91 à 110	+ de 111
PREMIER	200E00	250E00	280E00	340E00
DEUXIEME		110E00	180E00	230E00
TROISIEME			120E00	150E00
QUATRIEME				70E00

GROUPES :

+ de 4	130E00	
+ de 10	130E00	70E00

CLASSES :

1 à 2	3 à 4	5 à 8	9 à 12	+ de 13
150E00	300E00	340E00	340E00	340E00
		120E00	140E00	160E00
		60E00	100E00	110E00
			50E00	80E00
				50E00

42ème Rallye VELAY-AUVERGNE
ASA Velay-Auvergne

	ITINERAIRE 1ère SECTION	KM	Temps imparti	Première voiture	150 voitures
	PARKING DES ESTABLES sortie de parc	0.000	0'	9H00	11H30
CH 0	entrée parc assistance				
CH 0A	Sortie parc assistance tout droit direction D631 le Monastier/la Vacheresse		20'	09H20	11H50
	Traverser le village de la Vacheresse				
	Au X tout droit D631 le Béage / le Monastier	7.500			
	Au X tout droit D535 le Monastier	9.900			
	Au X tout droit D500 le Monastier	13.200			
	Au rond point D535 (1ère sortie) le Puy en Velay / Arzac en Velay	14.500			
	Au X à droite D49 Laussonne	16.100			
CH 1	50m après le panneau le Monastier	16.500	25'	9H45	12H15
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				
DES 1	Vers chemin du bâtiment en bois	16.800		9H48	11H18
AES 1	Avant cimetière de Laussonne	23.000			
CPS 1	A la croix au carrefour le Monastier / Freycenet	23.500			
	A Laussonne au Stop prendre tout droit direction D49 Saint Julien Chapeuil / les Planchas	23.600			
	Au pont prendre entre les maisons	23.700			
CH 2	En face de la 1ère maison	25.000	20'	10H05	12H35
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				
DES 2	Au chemin à Gauche	25.400		10H08	12H38
	Au Planchas direction Saint Julien Chapeuil				
AES 2	A la décharge sur la largeur à Gauche	31.900			
CPS 2	Au X du Betz	32.100			
	Au X prendre à Gauche D150 Saint Julien Chapeuil	33.100			
	Au X prendre à Gauche D15 Saint Étienne / le Puy / Yssingeaux / Laussonne	34.300			
	Au rond point D15 (3ème sortie) Le Puy / Brives / St germain / Laussonne / Lantriac	34,800			
	Au rond point D15 (3ème sortie) le Monastier / Laussonne / Lantriac	39.400			
	Au Pandraux à gauche D36 Laussonne / Lantriac	41.900			
	Au X tout droit direction Laussonne / Lantriac	42.100			
	Au rond point D36 (3ème sortie) Laussonne	43.600			
	A Laussonne au X tout droit D36 les Estables / les Infruits / Moudeyres	48.900			

	Au X tout droit D36 les Infruits / les Estables	53.500			
	Au X tout droit D500 les Infruits / les Estables / fay sur Lignon	55.300			
	Au X à Droite D36 les Infruits / les Estables	56.200			
	Traverser les Infruits				
	Au Estables au X à Droite	61.300			
	Au Xprendre à gauche	61.500			
CH 2 A	ENTREE PARC DE REGROUPEMENT	61.600	1H00	11H05	13H35
CH 2 B	ENTREE PARC D'ASSISTANCE		1H00	12h05	14h35
CH 2 C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE		30'	12H35	15H05
	ITINERAIRE 2ème SECTION	KM	Temps imparti	Première voiture	150 voitures
CH 3	Idem CH 1	78.100	25'	13H00	15H35
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				
DES 3	Idem DES 1	78.400		13H03	15H38
AES 3	Idem AES 1	84.600			
CPS 3	Idem CPS1	85.100			
CH 4	Idem CH 2	86.600	20	13H20	15H58
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				
DES 4	Idem DES 2	89.000		13H23	16H01
AES 4	Idem AES 2	95.500			
CPS 4	Idem CPS 2	95.700			
CH 4A	ENTREE PARC DE REGROUPEMENT	125.200	1H00	14H20	16H50
CH 4 B	ENTREE PARC D'ASSISTANCE		1H00	15H20	17H50
CH 4 C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE		30'	15H50	18H20
	ITINERAIRE 3ème SECTION	KM	Temps imparti	Première voiture	150 voitures
CH 5	Idem CH 3 B	141.700	25'	16H15	18H45
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				
DES 5	Idem DES 3	142.000		16H18	18H38
AES 5	Idem AES 3	148.200			
CPS 5	Idem CPS 3	148.700			
CH 6	Idem CH 4	150.200	20'	16H35	19H05
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				
DES 6	Idem DES 3	150.600		16H38	19H08
AES 6	Idem AES 3	157.100			
CPS 6	Idem CPS 3	157.300			
CH 6A	ENTREE PARC FERME	186.800	1H00	17H35	20H08

ATTENTION

ZONE D'ASSISTANCE INTERDITE **EN DEHORS DU PARC**

IMPORTANT

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

1 .RECONNAISSANCES

Application article 6.2 de la réglementation.

Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi-tour dans les villages et de limiter les nuisances sonores surtout dans la traversée de Saint-Marsal (ES : 2.4.6).

Les reconnaissances et non les essais seront autorisées à partir du samedi 24 et dimanche 25 août 2024 de 8H00 à 20H00.

2.PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse de 50 Km/h et dans le respect du code de la route. Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, qui entraîneront des pénalités selon l'article 8 de la réglementation.

3.ASSISTANCES ET ACCOMPAGNATEURS

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

Merci de respecter le parc d'assistance (pas de frein à main) sous peine d'exclusion.

Soyez sympathique, aidez nous a faire de cette 42ème édition du Rallye Velay-Auvergne, un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.

MERCI

L'équipe organisatrice

42ème RALLYE REGIONAL VELAY-AUVERGNE
VENDREDI 30 ET SAMEDI 31 AOUT 2024

Réservé à l'organisateur						
N°	Groupe	Classe	Paiement	Administratif	Technique	Informatique

PILOTE : Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____
Adresse : _____
Code Postale : _____ Ville : _____
E-mail : _____ @ _____
Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____
Téléphone : ____/____/____/____/____ N° de licence : _____ Code ASA : _____
N° de permis : _____ délivré à _____ le ____/____/____

COPILOTE : Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____
Adresse : _____
Code Postale : _____ Ville : _____
E-mail : _____ @ _____
Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____
Téléphone : ____/____/____/____/____ N° de licence : _____ Code ASA : _____
N° de permis : _____ délivré à _____ le ____/____/____

J'engage ma voiture dans le Groupe		Et la classe	
---	--	---------------------	--

Voiture : Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____
N° Passeport Technique : _____ N° D'homologation : _____
Cylindrée exacte : _____ Couleur dominante : _____

NUMERO DE PORTABLE PENDANT LE RALLYE : ____/____/____/____/____

Fait à : _____ le : ____/____/____

Signatures :

Pilote

Copilote